

FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.100,00 €
Siège social : 165 avenue de Bretagne
Parc Euratechnologies
59000 LILLE
810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 135.861,96 € de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| ▪ au compte « Réserve Légale » | 10,00 € |
| qui s'élevait à | 35.000,00 € |
| et qui s'élèvera à | 35.010,00 € |
| ▪ le solde au compte « Autres réserves » | + 135.851,96 € |
| qui s'élevait à | + 977.925,18 € |
| et qui s'élèvera à | + 1.113.777,14 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants par action :

- | | |
|---|--------------|
| - Exercice 31/12/2024 :- Néant | |
| - Exercice 31/12/2023 :- Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% : | 157.500,00 € |
| - Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40% : | 0,00 € |
| - Exercice 31/12/2022 :- Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% : | 154.000,00 € |
| - Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40% : | 0,00 € |

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

François-René LETOURNEUR
Président du Directoire

FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.100,00 €

Siège Social : 165 avenue de Bretagne

Parc Euratechnologies

59000 LILLE

810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

* *

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

* *



François René LETOURNEUR
Président

BILAN

Actif	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/25	Net 31/12/2024	Passeif	Net 31/12/25	Net 31/12/2024
Actionnaires capital souscrit non appelé					CAPITAUX PROPRES		
Frais d'établissement	17 057	17 057			Capital souscrit appelé versé	350 100	350 000
Immobilisations incorporelles	8 616	8 616	0	0			
Immobilisations corporelles	27 351	19 384	7 967	8 199	Réserve légale	35 000	35 000
Immobilisations financières					Autres Réserves	977 925	612 767
Participations			0	0	Raport à nouveau	0	0
Autres Immo. Financières	4 450		4 450	4 389	Résultat de l'exercice	135 862	365 159
TOTAL I	57 474	45 057	12 417	12 588	TOTAL I	1 498 887	1 362 926
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
Clients	5 546	0	5 546	53 927	Provisions pour risques & charges		
Autres créances	74 523	0	74 523	3 676	TOTAL II		
Produit à recevoir	0		0	0	DETTES		
Charges constatées d'avance	5 340		5 340	7 168	Emprunts et dettes financières divers		
Total créances	85 409	0	85 409	64 771	Avances et acomptes		98 572
					Dettes fourniss. & cryptes rattachés	35 942	53 533
					Dettes fiscales et sociales	211 967	232 384
Disponibilités	1 643 971		1 643 971	1 670 055	Autres dettes		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	1 734 380	0	1 734 380	64 771	TOTAL III	247 909	384 489
TOTAL GENERAL	1 791 853	45 057	1 746 796	77 359	TOTAL GENERAL	1 746 796	1 747 414

FINOVAM GESTION SAS
COMPTE DE RESULTAT, Présentation Liasse Fiscale

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		
Production vendue, biens		
Production services, dont :	1 716 986	1 992 321
Chiffre d'affaires net	1 716 986	1 992 321
Production stockee		
Production immobilisee		
Subvention d'exploitation		
Reprises amortiss. + provisions		
Autres produits	6	2
Total pmts d'expl. (2) (I)	1 716 991	1 992 323
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Achats de matieres premieres		
Variation de stock mat. prem.		
Autres achats, charges externes dont :	422 490	409 513
Impôts,taxes & versements assimilés	104 390	100 667
Salaires et traitements	677 218	675 603
Charges sociales	346 967	342 802
Dotations aux amortis. & provisions	4 097	3 856
Immos : Dot. aux dépréciations		
Actif circ. : Dot. provisions		
Risques : Dot. provisions		
Autres charges	2	86
Total charges d'expl. (II)	1 555 163	1 532 526
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 828	459 797
Benef attr. ou perte tr. (III)		
Perte supp. ou benef tr. (IV)		
Produits financiers de part.		
Prod. autres valeurs mobil.		
Autre intérêts & produits ass	35 023	36 979
Reprises		
Differences pos. de change		
Produits nets / cessions v.m.p.		
Total Produits fin. (V)	35 023	36 979
Dotations financieres		
Interets & charges assimiles		
Difference negative de change		
Charges nettes / cessions v.m.p.		
Total Charges fin. (VI)	-	-
RESULTAT FINANCIER	35 023	36 979
RES. COURANT AVANT IMPOT	196 851	496 776
Produits Exceptionnels		
Charges exceptionnelles		811
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	811
Participation des salaries (IX)		
Impôts sur les bénéfices	60 990	130 807
BENEFICE OU PERTE	135 862	365 159

ANNEXE 2025

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Faits marquants

Néant.

1.2 Evénements post-clôture

Néant.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

Changement de règles et méthodes comptables

La société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les dispositions du règlement concernent principalement :

- la suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes charges concernés,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »,
- une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations financières en résultat financier, dotations/reprises sur dépréciations comprises,
- une présentation de certaines informations dans l'annexe des comptes avec de nouveaux formats de tableaux normés.

Comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre :

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon les nouveaux modèles dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Finovam Gestion.

Présentation des postes du bilan

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire basé sur la durée de vie normale des immobilisations, conformément aux règles applicables au 1^{er} janvier 2005. Les durées de vie étant proches des durées d'usage, les amortissements sont calculés d'après les taux indiqués ci-dessous. Lorsqu'une valeur résiduelle peut être déterminée, elle est déduite du coût d'acquisition afin d'obtenir la base amortissable.

Immobilisations incorporelles	5 ans	20 %
Sauf logiciels	12 mois	100 %

Matériel et outillage	5 ans	20 %
Agencements – Aménagements	10 ans	10 %
Matériel de transport	3 ans	33,33 %
Matériel de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %
Mobilier de bureau	10 ans	10 %

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Présentation du compte de résultat

Toutes les valeurs sont exprimées en coût historique. Les produits comme les charges correspondent, prorata temporis, à la période couvrant l'exercice et sont enregistrés dès leur engagement.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES INFORMATIONS

A - Postes du bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles.

a) Valeurs brutes

En €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur 31/12/25
Frais d'établissement	17 057			17 057
Autres immobilisation incorp.	8 616			8 616
Total Immob. Incorporelles	8 616		-	8 616
Aménagements agencements	10 889			10 889
Matériel transport et équipement	-			-
Matériel de bureau	7 560			7 560
Matériel informatique	8 176	3 816	3 090	8 902
Mobilier de bureau	-			-
Immobilisations corpor. en cours	-			-
Total Immob. Corporelles	26 625	3 816	3 090	27 351

b) Amortissements

En €	Ouverture	Dotations	Reprises	Valeur 31/12/25
Amort Frais d'établissement	17 057			17 057
Autres immobilisation incorp.	8 616			8 616
Total Immob. Incorporelles	8 616			8 616
Aménagements agencements	4 356	2 054		5 793
Matériel transport et équipement				
Matériel de bureau	7 333	226		7 560
Matériel informatique	6 736	1 816	3 139	5 413
Mobilier de bureau				
Total Immob. corporelles	18 425	4 096	3 139	18 766

Note 2 : Immobilisations financières

En €	Solde initial	Augmentations	Diminutions	Valeurs 31/12/25
Cautions et dépôts versés	4 389	61		4 450
Actions propres	-			-
	4 389	61		4 450

Note 3 : Dépréciations sur immobilisations financières.

Néant

Note 4 : Etat des échéances des créances.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Cautions et dépôts versés	4 450		4 450
ACTIF CIRCULANT			
Clients	5 546	5 546	
Autres Créances	74 523	74 523	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	5 540	5 540	
Total général	90 059	85 609	4 450

Note 5 : Provisions pour risques.

Néant.

Note 6 : Etat des échéances des dettes

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
DETTES			
Avance et acompte	0	0	
Dettes fournisseurs & rattachés	35 942	35 942	0
Dettes fiscales et sociales	211 967	211 967	0
Créditeurs divers	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Total général	247 909	247 909	0

Note 7 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Solde fournisseurs au 31/12/2025	27 008
Fournisseurs factures non parvenues	8 934
Total fournisseurs	35 942

Note 8 : Dettes fiscales et sociales.

Personnel	87 832
Etat, Sécurité sociale et org sociaux	124 135
Total des dettes fiscales et sociales	211 967

B – Autres informations**Note 9 : Composition du capital social.**

	Nombre	Montant
Actions composant le capital au 31/12/2025	350 100	351 000

La valeur nominale des parts est de 1,00 € (un)

Note 10 : Effectif 2025

L'effectif à la clôture est de : 6 cadres
1 employé

Note 11 : Montant des engagements hors bilan

Indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2025, compte tenu de l'ancienneté acquise, le montant des engagements hors bilan au titre des indemnités de fin de carrière est de l'ordre de 60 k€.

Note 12 : Entreprises liées

L'activité avec les entreprises liées au cours de l'exercice est la suivante :

Rubrique en €	Montant concernant les entreprises		Dettes/créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations			
Portefeuille de participations			
Autres titres immobilisés			
Créances rattachées			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Autres produits d'exploit	433 312 €		
Autres charges d'exploit	103 380 €		
Charges financières			
Créances intragroupe			
Dettes intragroupe			

Note 13 : Variation des capitaux propres.

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Capitaux propres de début (ouv)	1 362 926	1 155 267
Variation du capital	100	
Autre variation des fonds propres		
Dividendes distribués		-157 500
Résultat de l'exercice	135 862	365 158
Capitaux propres de fin	1 498 887	1 362 926



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finovam Gestion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



François-René Letourneur
Président

Exercice clos le 31 décembre 2025

Finovam Gestion

165 avenue de Bretagne - Parc Euratechnologies - 59000 LILLE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finovam Gestion

165 avenue de Bretagne - Parc Euratechnologies - 59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Finovam Gestion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Finovam Gestion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note « II - Règles et méthodes comptables - Changement de règles et méthodes comptables ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense et Marcq en Baroeul, le 9 juin 2026

KPMG SA



Xavier de CONINCK

Associé

Arnaud
Delpierre
e

Signature
numérique de
Arnaud Delpierre
Date : 2026.06.09
11:05:25 +02'00'

Arnaud DELPIERRE

Associé

BILAN

Actif	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/25	Net 31/12/2024	Passif	Net 31/12/25	Net 31/12/2024
Actionnaires capital souscrit non appelé							
Frais d'établissement	17 057	17 057			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	8 616	8 616	0	0	Capital souscrit appelé versé	350 100	350 000
Immobilisations corporelles	27 351	19 384	7 967	8 199	Réserves légales	35 000	35 000
Immobilisations financières					Autres Réserves	977 925	612 767
Participations			0	0	Report à nouveau	0	0
Autres Immo Financières	4 450		4 450	4 389	Résultat de l'exercice	135 862	365 159
TOTAL I	57 474	45 057	12 417	12 588	TOTAL I	1 498 887	1 362 926
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
Clients	5 546	0	5 546	53 927	Provisions pour risques & charges		
Autres créances	74 523	0	74 523	3 676	TOTAL II		
Produit à recevoir	0		0	0	DETTES		
Charges constatées d'avance	5 340		5 340	7 168	Emprunts et dettes financières divers		
Total créances	85 409	0	85 409	64 771	Avances et acomptes		98 572
					Dettes fournisseurs & autres rattachées	35 942	53 533
Disponibilités	1 648 971		1 648 971	1 670 053	Dettes fiscales et sociales	211 967	232 384
					Autres dettes		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	1 734 380	0	1 734 380	64 771	TOTAL III	247 909	384 489
TOTAL GENERAL	1 791 853	45 057	1 746 796	77 359	TOTAL GENERAL	1 746 796	1 747 414

FINOVAM GESTION SAS
COMPTE DE RESULTAT, Présentation Liasse Fiscale

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		
Production vendue, biens		
Production services, dont :	1 716 986	1 992 321
Chiffre d'affaires net	1 716 986	1 992 321
Production stockee		
Production immobilisee		
Subvention d'exploitation		
Reprises amortiss. + provisions		
Autres produits	6	2
Total pds d'expl. (2) (I)	1 716 991	1 992 323
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Achats de matieres premieres		
Variation de stock mat. prem.		
Autres achats, charges externes dont :	422 490	409 513
Impôts,taxes & versements assimilés	104 390	100 667
Salaires et traitements	677 218	675 603
Charges sociales	346 967	342 802
Dotations aux amortis. & provisions	4 097	3 856
Immos : Dot. aux dépréciations		
Actif circ. : Dot. provisions		
Risques : Dot. provisions		
Autres charges	2	86
Total charges d'expl. (II)	1 555 163	1 532 526
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 828	459 797
Benef attr. ou perte tr. (III)		
Perte supp. ou benef tr. (IV)		
Produits financiers de part.		
Prod. autres valeurs mobil.		
Autre intérêts & produits ass	35 023	36 979
Reprises		
Differences pos. de change		
Produits nets / cessions v.m.p.		
Total Produits fin. (V)	35 023	36 979
Dotations financieres		
Interets & charges assimiles		
Difference negative de change		
Charges nettes / cessions v.m.p.		
Total Charges fin. (VI)	-	-
RESULTAT FINANCIER	35 023	36 979
RES. COURANT AVANT IMPOT	196 851	496 776
Produits Exceptionnels		
Charges exceptionnelles		811
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	811
Participation des salaries (IX)		
Impôts sur les bénéfices	60 990	130 807
BENEFICE OU PERTE	135 862	365 159

ANNEXE 2025

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Faits marquants

Néant.

1.2 Evénements post-clôture

Néant.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

Changement de règles et méthodes comptables

La société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les dispositions du règlement concernent principalement :

- la suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes charges concernés,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »,
- une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations financières en résultat financier, dotations/reprises sur dépréciations comprises,
- une présentation de certaines informations dans l'annexe des comptes avec de nouveaux formats de tableaux normés.

Comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre :

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon les nouveaux modèles dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Finovam Gestion.

Présentation des postes du bilan

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire basé sur la durée de vie normale des immobilisations, conformément aux règles applicables au 1^{er} janvier 2005. Les durées de vie étant proches des durées d'usage, les amortissements sont calculés d'après les taux indiqués ci-dessous. Lorsqu'une valeur résiduelle peut être déterminée, elle est déduite du coût d'acquisition afin d'obtenir la base amortissable.

Immobilisations incorporelles	5 ans	20 %
Sauf logiciels	12 mois	100 %

Matériel et outillage	5 ans	20 %
Agencements – Aménagements	10 ans	10 %
Matériel de transport	3 ans	33,33 %
Matériel de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %
Mobilier de bureau	10 ans	10 %

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Présentation du compte de résultat

Toutes les valeurs sont exprimées en coût historique. Les produits comme les charges correspondent, prorata temporis, à la période couvrant l'exercice et sont enregistrés dès leur engagement.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES INFORMATIONS

A - Postes du bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles.

a) Valeurs brutes

En €	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur 31/12/25
Frais d'établissement	17 057			17 057
Autres immobilisation incorp.	8 616			8 616
Total Immob. Incorporelles	8 616		-	8 616
Aménagements agencements	10 889			10 889
Matériel transport et équipement	-			-
Matériel de bureau	7 560			7 560
Matériel informatique	8 176	3 816	3 090	8 902
Mobilier de bureau	-			-
Immobilisations corpor. en cours	-			-
Total Immob. Corporelles	26 625	3 816	3 090	27 351

b) Amortissements

En €	Ouverture	Dotations	Reprises	Valeur 31/12/25
Amort Frais d'établissement	17 057			17 057
Autres immobilisation incorp.	8 616			8 616
Total Immob. Incorporelles	8 616			8 616
Aménagements agencements	4 356	2 054		5 793
Matériel transport et équipement				
Matériel de bureau	7 333	226		7 560
Matériel informatique	6 736	1 816	3 139	5 413
Mobilier de bureau				
Total Immob. corporelles	18 425	4 096	3 139	18 766

Note 2 : Immobilisations financières

En €	Solde initial	Augmentations	Diminutions	Valeurs 31/12/25
Cautions et dépôts versés	4 389	61		4 450
Actions propres	-			-
	4 389	61		4 450

Note 3 : Dépréciations sur immobilisations financières.

Néant

Note 4 : Etat des échéances des créances.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Cautions et dépôts versés	4 450		4 450
ACTIF CIRCULANT			
Clients	5 546	5 546	
Autres Créances	74 523	74 523	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	5 540	5 540	
Total général	90 059	85 609	4 450

Note 5 : Provisions pour risques.

Néant.

Note 6 : Etat des échéances des dettes

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
DETTES			
Avance et acompte	0	0	
Dettes fournisseurs & rattachés	35 942	35 942	0
Dettes fiscales et sociales	211 967	211 967	0
Créditeurs divers	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Total général	247 909	247 909	0

Note 7 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Solde fournisseurs au 31/12/2025	27 008
Fournisseurs factures non parvenues	8 934
Total fournisseurs	35 942

Note 8 : Dettes fiscales et sociales.

Personnel	87 832
Etat, Sécurité sociale et org sociaux	124 135
Total des dettes fiscales et sociales	211 967

B – Autres informations**Note 9 : Composition du capital social.**

	Nombre	Montant
Actions composant le capital au 31/12/2025	350 100	351 000

La valeur nominale des parts est de 1,00 € (un)

Note 10 : Effectif 2025

L'effectif à la clôture est de : 6 cadres
1 employé

Note 11 : Montant des engagements hors bilan

Indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2025, compte tenu de l'ancienneté acquise, le montant des engagements hors bilan au titre des indemnités de fin de carrière est de l'ordre de 60 k€.

Note 12 : Entreprises liées

L'activité avec les entreprises liées au cours de l'exercice est la suivante :

Rubrique en €	Montant concernant les entreprises		Dettes/créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations			
Portefeuille de participations			
Autres titres immobilisés			
Créances rattachées			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Autres produits d'exploit	433 312 €		
Autres charges d'exploit	103 380 €		
Charges financières			
Créances intragroupe			
Dettes intragroupe			

Note 13 : Variation des capitaux propres.

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Capitaux propres de début (ouv)	1 362 926	1 155 267
Variation du capital	100	
Autre variation des fonds propres		
Dividendes distribués		-157 500
Résultat de l'exercice	135 862	365 158
Capitaux propres de fin	1 498 887	1 362 926

FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.100,00 €
Siège Social : 165 avenue de Bretagne
Parc Euratechnologies
59000 LILLE
810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

* *

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026

* *

Chers Associés,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte notamment de la situation et de l'activité de notre Société durant son exercice clos le 31 décembre 2025, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance



FINOVAM GESTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 350.100,00 €

Siège Social : 165 avenue de Bretagne

Parc Euratechnologies

59000 LILLE

810.733.824 RCS LILLE METROPOLE

* *

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026 – 17H00

* *

Mesdames, Messieurs, Chers Associés,

Conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant son exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société, créée en avril 2015 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF en juin 2015, a consacré l'essentiel de l'exercice 2025 à développer son activité.

FINOVAM SCR a arrêté ses investissements dans de nouvelles participations en 2020. Au 31/12/2025, FINOVAM n'a pas réalisé de nouvelles sorties. 3 défaillances ont été constatées (MDOLORIS, WELOVEDEVs, WAVELY).

On notera la difficulté de refinancement de la société ALZPROTECT pour laquelle un tour de 1,5 M€ a été réalisé en vue d'obtenir une autorisation de la FDA de lancer sa phase d'essai clinique aux Etats Unis et poursuivre la levée de fonds pour réaliser une phase 2b/3 en Europe. Les délais additionnels et les nombreuses conditions posées par la FDA ont amené à passer la provision de la ligne de 50% à 75%.

Le fonds FINOVAM 2 a réalisé 1 nouvel investissement (MARILLOO) et 2 réinvestissements



(ENSWEET, LEGUMIPULSE) pour un montant de 600 K€.

Le fonds FIRA a arrêté de prendre des nouveaux investissements en 2020 ; 6 réinvestissements ont été réalisés au cours de l'année 2025 (LOTA, STEMINOV, LATTICE MEDICAL, SURFACTGREEN, XTRAMILE, OVERSOC) pour un montant de 1,66 M€.

Le fonds FIRA 2 a pris deux nouveaux investissements (PIKKOPAY, DIANOSIC) et a réalisé 2 réinvestissements (APMONIA, F2F MARKET) pour un montant de 3,3 M€.

Les fonds sous gestion sont de 103,75 M€ en décembre 2025.

Notre effectif en fin d'exercice était de 7 personnes.

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'établit à 1.716.896 €.

- **Réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 20 Mars 2025**

Nous vous rappelons qu'aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 20 Mars 2025, il a notamment été décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de cent euros (100 €) par émission de cent (100) ADP de valeur nominale unitaire d'UN euro (l'« **Augmentation de Capital** »).

Suivant délégation de ladite AG, le Président, aux termes de décisions en date du 31 Mars 2025, a, savoir :

- constaté que les ADP ont été totalement souscrites et que le montant total de l'Augmentation de Capital, soit cent (100) euros, a été intégralement libéré sur le compte séquestre ouvert dans les livres de CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE ainsi qu'en atteste le certificat du dépositaire en date du 28 Mars 2025.
- constaté, en conséquence, la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital à effet de la date du certificat du dépositaire, soit au 28 Mars 2025,
- et pris acte de la modification de l'article 5.2 des statuts de la Société.

- **Mandats des Membres du Conseil de Surveillance, des Membres du Directoire et du Président**

Nous vous rappelons qu'aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 19 Juin 2025, la Collectivité des Associés de FINOVAM GESTION a décidé de renouveler chacun des mandats des membres du Conseil de Surveillance pour une durée de CINQ années expirant à l'issue de la Décision Collective des Associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance en sa réunion à l'issue de ladite Assemblée Annuelle a décidé de renouveler chacun des mandats des membres du Directoire, ainsi que de confirmer Monsieur François-René LETOURNEUR en son mandat de Président et Madame Hélène CANNARD en ses fonctions de second dirigeant au sens de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.



- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture

- Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont la recherche de liquidités sur les portefeuilles FINOVAM et FPCI FIRA et la prise de nouvelles participations au travers des deux fonds FINOVAM 2 et FIRA 2.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

La société ne détient aucune filiale ou participation au 31 décembre 2025.

- Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé et pour compte propre, aucune participation ou prise de contrôle et n'a procédé à aucune cession.

III. RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis suivant un changement de méthodes comptables ;

A l'ouverture de l'exercice au 1^{er} Janvier 2025, un changement de méthode comptable réglementaire a été effectué de manière obligatoire en appliquant le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application (soit 2025) sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs (2024), et concerne principalement :



- la suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes charges concernés,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »,
- une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations (in)corporelles en résultat d'exploitation, et une présentation des cessions d'immobilisations financières en résultat financier, dotations/reprises sur dépréciations comprises,
- une présentation de certaines informations dans l'annexe des comptes avec de nouveaux formats de tableaux normés.

Comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre :

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon les nouveaux modèles dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Conformément au règlement, les comptes 2024 ne sont pas retraités selon les nouvelles règles.

- En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat 2024 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice 2024 », dans les rubriques « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Aussi les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice 2024 », dans la rubrique « reprises sur amortissements et dépréciations ».

A la clôture de cet exercice au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élève à 1.746.796 € net contre 1.747.414 € net à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des disponibilités s'élève à hauteur de 1.648.971 € contre 1.670.055 € au 31/12/2024.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1.716.986 € contre 1.992.321 € en 2024.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 € (contre 2 € en 2024).

Ainsi les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 1.716.991 € contre 1.992.323 € à la clôture de l'exercice précédent.

L'effectif moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes (idem qu'au 31/12/2024).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 677.218 € contre 675.603 € en 2024. Le montant des charges sociales s'élève à 346.967 € contre 342.802 € en 2024.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 422.490 € contre 409.513 € en 2024.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 104.390 € contre 100.667 € en 2024.



Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4.097 € contre 3.856 € en 2024.

Des autres charges pour 2 € (contre 86 € en 2024).

Les charges d'exploitation se sont ainsi élevées à 1.555.163 € contre 1.532.526 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice bénéficiaire à hauteur de 161.828 € contre un résultat bénéficiaire de 459.797 € à la clôture de l'exercice précédent.

En l'absence de charges financières (idem qu'en 2024), et compte tenu d'un résultat financier positif à hauteur de 35.023 € (contre + 36.979 € en 2024), le résultat courant avant impôt ressort pour l'exercice bénéficiaire à hauteur de 196.851 € contre un résultat bénéficiaire de 496.776 € à la clôture de l'exercice précédent.

En l'absence de produits exceptionnels (idem qu'en 2024) et de charges exceptionnelles (contre 811 € en 2024), le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice nul contre un résultat déficitaire de 811 € à la clôture de l'exercice précédent (*cf paragraphes ci-avant sur les limites de comparabilité des exercices*).

A raison d'une charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60.990 € (contre 130.807 € au 31/12/2024) et de l'absence de participation des salariés, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 se traduit par un bénéfice net comptable de 135.861,96 € contre un bénéfice net comptable de 365.158,18 € au 31 Décembre 2024.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 135.861,96 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce bénéfice net comptable de l'exercice de la manière suivante :

- au compte « Réserve Légale » 10,00 €
qui s'élevait à 35.000,00 €
et qui s'élèverait à 35.010,00 €
- le solde au compte « Autres réserves » + 135.851,96 €
qui s'élevait à + 977.925,18 €
et qui s'élèverait à + 1.113.777,14 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 1.498.887 € contre 1.362.925 € à la clôture de l'exercice précédent.



IV. DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

- Exercice 31/12/2024 :- Néant
- Exercice 31/12/2023 :- Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% : 157.500,00 €
 - Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40% : 0,00 €
- Exercice 31/12/2022 :- Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% : 154.000,00 €
 - Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40% : 0,00 €

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

C~

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

		Article D. 441 I. -1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. -2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 JOUR (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 JOUR (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant Total des factures Concernées	HT	19 056	67	3 384			3 451	5 546					
	TTC	22 867	80	4 060			4 141	5 546					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	HT	5,07%	0,02%	0,90%									
	TTC	5,41%	0,02%	0,96%									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	HT							0,32%					
	TTC							0,32%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant Total des factures Exclues	HT												
	TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements		☐ Délais contractuels : (Préciser)						☐ Délais contractuels : (Préciser)					
		☒ Délais légaux						☒ Délais légaux					

VII. TABEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2

Nature des opérations	2021	2022	2023	2024	2025
I. Capital en fin d'année					
Capital social	350 000	350 000	350 000	350 000	350 100
Nature d'actions ordinaires existantes	350 000	350 000	350 000	350 000	350 100
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 072 109	1 978 131	1 929 701	1 992 321	1 716 986
Résultat avant impôts, amort., prov et part salariés	-343 505	484 765	446 817	499 831	200 949
Impôts sur les bénéfices	0	35 582	118 144	130 807	60 990
Résultat après impôts, amort., prov et part salariés	-347 969	446 121	325 059	365 168	135 862
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Montant des bénéfices distribués					
III Résultat par action					
Résultat avant impôts, amortissements et provisions -	0,98	1,39	1,28	1,43	0,57
Résultats après impôts, part salariés, amorti et prov -	0,99	1,27	0,93	1,04	0,39
Dividende distribués à chaque action					
IV. Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale	812844	956531	1011347	1018405	1024185
Montant des sommes versées au titre des av. sociaux					

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 227-10 du Code de commerce et 19 des statuts, d'approuver tant la nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé que les conventions antérieures relevant du même article et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.



IX. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance, ni de Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente consultation.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Directoire
François René LETOURNEUR

